

Sujet du mois de juin 2018

La vidéosurveillance à reconnaissance faciale... Celle qui vient

Dans un article du journal Les Echos en date du 06 juin 2018, sous le titre « En Chine, 1,4 milliards de suspects sous surveillance », est exposé la politique de vidéo-surveillance que met actuellement en place le gouvernement chinois.

L'article est signé de Frédéric Schaeffer, correspondant du journal à Pékin. Il débute son document par l'exemple d'un homme assistant à un festival de musique dans un stade de 60 000 personnes. Mais quelques minutes plus tard, des policiers viennent l'intercepter. Il a été en effet repéré par le système de vidéo-surveillance à reconnaissance faciale installé dans le stade. Fiché pour « crime économique », l'individu a été repéré par les caméras en quelques minutes et l'alerte a été donnée.

Il n'aurait jamais pu imaginer que la police pourrait le capturer si rapidement parmi 60 000 personnes.

Testé dans 16 villes et provinces, le système Skynet de caméras de surveillance dopées à la reconnaissance faciale a déjà permis d'arrêter 2 000 fugitifs a constaté le sinologue Jean-Pierre Cabestan (Demain la Chine : démocratie ou dictature ? Le Débat – Gallimard).

Censé couvrir la totalité des lieux publics majeurs du pays en 2020, le système sera capable de scanner l'ensemble des 1,37 milliards de Chinois en « une seconde », assurent les développeurs, et ce « quels que soient l'angle et la luminosité ».

Les policiers de la gare de Zheng-zhou, dans l'est de la Chine, sont équipés de lunettes à reconnaissance faciale. Derrière leurs lunettes noires, surmontées d'une petite caméra, ils peuvent quasi instantanément confronter les passagers devant eux avec la base de données du commissariat. A lui seul, avec le système qu'il a mis en place, le pays compte pour 42 % du marché mondial de la vidéosurveillance.

Il faut se rendre compte que la surveillance de masse, consubstantielle d'un régime communiste, prend une autre dimension à l'heure du grand virage numérique en Chine. Le Big Data est une aubaine pour les autorités.

Le pays a également mis en place un « système de crédit social » qui va bien au-delà de la seule évaluation de la solvabilité des emprunteurs pratiquée en Occident. Mis en place depuis 2014, il consiste à évaluer et à classer le comportement des citoyens, fonctionnaires et entreprises en fonction d'une batterie de critères et d'attribuer certains droits aux plus méritants et d'en retirer aux autres.

Son objectif est de répondre au manque de confiance dont souffre la société chinoise en incitant toute personne, physique ou morale à mieux respecter les règles. La sinologue

Séverine Arsène, éditrice du site AsiaGlobal Online indique que Pékin présente le système comme la panacée à une multitude de problèmes que connaît la Chine et en particulier celui d'une énorme corruption.

Le système qui sera mis en place à partir de 2020 fait l'objet actuellement d'expérimentation dans une quarantaine de municipalités. L'une d'elle SesameCredit, développée par Alibaba, leader de l'e-commerce et du paiement mobile évalue la solvabilité des utilisateurs.

L'algorithme utilisé est gardé secret, mais les informations recueillies ne se limitent pas aux seules données financières et semblent permettre d'identifier des caractéristiques de comportement des utilisateurs.

La conséquence de la mise en place de ces systèmes est que, d'ores et déjà, plus de 11 millions de Chinois, jugés « peu digne de confiance » pour ne pas avoir payé leur dette ou obtempéré à une décision de justice sont mis à l'index, empêchés de prendre l'avion, de fréquenter des hôtels de luxe ou des golfs par exemple.

Le crédit social est pensé comme un vaste système de carotte et de bâton, visant à orienter en temps réels les comportements constate l'institut allemand Mercator. Il repose également sur le principe du « name and shame » visant à dénoncer publiquement les personnes fautives et les listes noires sont accessibles sur Internet.

L'historien Shan Lifan remarque que l'intention initiale du crédit social a été dévoyée et risque de devenir un outil pour réprimer les dissidents.

La croissance des champions chinois de la reconnaissance faciale telle que SenseTime, créée il y a quatre ans et forte actuellement de 2 000 employés est à la mesure de la vitesse du déploiement de la technologie.

Les quelque 176 millions de caméras de surveillance en opération sont de plus en plus « intelligentes ». Elles tendent à remplacer les autres techniques d'identification, tels les badges d'accès.

Un philosophe a dit que tout ce qui était techniquement réalisable serait un jour réalisé et par conséquent, il est fort probable que nous verrons arriver ces technologies sur notre continent.

Il y a fort à parier que des résistances se feront jour, pour de bonnes ou de moins bonnes raisons, mais il y a tout lieu de penser qu'il s'agira là d'une bataille perdue. On peut s'en réjouir ou le déplorer, mais il faut s'y préparer.

C'est Laurent Alexandre, un spécialiste reconnu de l'intelligence artificielle qui a écrit, Les USA ont les GAFAs et nous, nous avons la CNIL... Il y a des pays où il ne fera pas bon voyager pour les criminels dans le futur.